

Nombre de membres élus au Bureau : 47	Membres en fonction : 46	Membres présents : 24	Absent(s) excusé(s) : 10	Absent(s) : 12	Pouvoir(s) : 0
---------------------------------------	--------------------------	-----------------------	--------------------------	----------------	----------------

Date de convocation : 9 juin 2015

Vote(s) pour : 24
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du Lundi 15 juin 2015,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Secrétaire de séance : Hélène KISSEL.

Point n°2015-06-15-BD-45 :

Logement de fonction : liste des emplois et des conditions d'occupation des logements de fonction.

Rapporteur : Monsieur Jean-Luc BOHL

Le Bureau,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment ses articles R. 2124-64 et suivants,
VU l'article 21 de la loi n°90-1067 du 28 novembre 1990 relative à la fonction publique territoriale et portant modification de certains articles du Code des Communes,
VU le décret n° 2012-752 du 9 mai 2012 portant réforme du régime des concessions de logement,
VU le décret n° 2013-651 du 19 juillet 2013 modifiant le décret n° 2012-752 du 9 mai 2012 portant réforme du régime des concessions de logement,
VU la délibération du Conseil de Communauté du 28 avril 2014 portant délégation du Conseil au Bureau,
VU la délibération du Conseil de Communauté en date du 24 octobre 2005 relative aux logements de fonction,
VU la délibération du Bureau en date du 20 octobre 2014 relative à la fusion de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole et de la Communauté de Communes du Val Saint-Pierre - Concession de logement pour nécessité absolue de service pour le complexe sportif de Jury,
CONSIDERANT que les organes délibérants des collectivités fixent la liste des emplois pour lesquels un logement de fonction peut être attribué gratuitement ou moyennant une redevance, en raison notamment des contraintes liées à l'exercice de ces emplois,

DECIDE d'abroger la délibération du Conseil de Communauté du 24 octobre 2005 relative aux logements de fonction,

DECIDE d'abroger la délibération du Bureau du 20 octobre 2014 relative à la fusion de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole et de la Communauté de Communes du Val Saint-Pierre - Concession de logement pour nécessité absolue de service pour le complexe sportif de Jury,

AUTORISE l'attribution d'un logement de fonction pour nécessité absolue de service aux emplois de concierge,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme
Metz, le 16 juin 2015
Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services



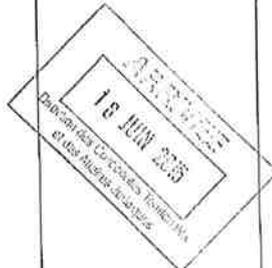
Hélène KISSEL



BORDEREAU D'ENVOI

Destinataire
Bureau du contrôle de légalité, de la coopération intercommunale et du conseil aux élus –
PREFECTURE DE LA MOSELLE –
9 place de la Préfecture – BP 71014 –
57034 METZ CEDEX 1 -

Désignation des pièces	Nombre	Observations
Délibérations Réunion de Bureau - Lundi 15 juin 2015.		Contrôle de légalité
Point 43 – DCSI : Schéma Directeur du Système d'Information – 4 ^{ème} et dernière affectation de crédits.	1	
Point 44 – Convention annuelle d'objectifs et de moyens entre MM et l'APM pour l'année 2015.	1	
Annexe : Convention d'objectifs et de moyens et son annexe.	1	
Point 45 – Logement de fonction : liste des emplois et des conditions d'occupation des logements de fonction.	1	
Point 46 – Emplois d'avenir : augmentation du nombre maximum de contrats d'emplois d'avenir.	1	
Point 47 – Avenant 5 à la convention de DSP pour l'exploitation du transport urbain de voyageurs et du transport des personnes à mobilité réduite entre MM et la SAEML TMM.	1	
Annexe : Avenant 5 et ses 4 annexes.	1	
Point 48 – Avenant de sorte de convention pour l'ORU de Woippy/Metz-Nord.	1	
 <small>DoNot - AR</small>		
<p>Nombre total des actes transmis : 6 délibérations dont 2 accompagnées d'annexes.</p>		



Fait à Metz, le 16 juin 2015
Pour le Président
Le Directeur Général des Services

Hélène KISSEL